

Bilan du mandat pour la catégorie des enseignants.

Depuis le congrès de MELLE de mai 2011, la situation des enseignants a continué de se dégrader malgré les espoirs de changements de cap liés à l'alternance politique de 2012.

2011 : fin de l'ère SARKOZY.

- Très peu de concours.
- Mutations « dans l'intérêt du service ».
- Réforme du lycée dans l'EAP avec la confusion entre dédoublement et groupe à effectif réduit et l'augmentation des HNA (Heures Non Affectées).

2012 : début de l'ère HOLLANDE.

Le SNETAP demande :

- la revalorisation des salaires.
- L'ouverture de postes aux concours.
- La création du corps des agrégés au MAAF.
- Une formation initiale et continue de qualité.
- La fin de certaines pratiques dans le dialogue social : transparence et respect des engagements.

Si des avancées sont à noter avec :

- L'arrêt des MIS.
- La revalorisation du début de carrière pour les échelons 3, 4 et 5 (de 10 à 22 points d'indice) (un an après l'EN, par décret du 26/11/12).
- 460 postes ouverts aux concours réservés en 2013 : (PCEA : 160 puis 180, PLPA: 283 puis 263, CPE : 17).
- 76 postes aux concours internes et externes : PCEA (42 externes et 14 internes) et PLPA (10 et 10).

La DGER continue de vouloir :

- Refuser le renouvellement de certains collègues détachés.
- Organiser des concours communs avec l'EN.

2013 : Le décalage entre les annonces et la réalité se confirme.

- Retour à la misère en ce qui concerne la création de postes (105 pour tout l'enseignement technique).
- Menace sur les emplois gagés : la DGER veut dégager 40 à 50 postes par an des CFA et CFPPA.
- Galère pour les reçus aux concours : formation au rabais pour tous, pas de remplacement pour une majorité, imposition d'heures supplémentaires pour certains.
- La dérèglementation se poursuit : (non respect des statuts). Le SNETAP a décidé de lancer une enquête en début d'année scolaire 2013-2014.

Sur un plan plus matériel, **les actions majeures du mandat 2011-2014** :

- Participation aux journées d'étude sur l'évolution du travail et des métiers de l'EAP.
- Actions dans les instances paritaires pour le respect de nos statuts.
- Vigilance lors de l'établissement et de la sortie des notes de service (mutations, congés).
- Refus de « dégager » les collègues en CFA et CFPPA en dehors des règles communes.
- Réalisation d'un livret d'accueil enseignants (statuts, formation, obligations de service...).

Les principaux enjeux pour la catégorie lors du Congrès d' ARRAS :

(points sur lesquels le SNETAP devrait se donner un mandat).

1 : Les obligations de service des enseignants : (en lien avec le secteur corporatif).

Doit-on aller vers une comptabilisation de toutes les activités liées au métier ou continuer à revendiquer un horaire hebdomadaire et forfaitaire ?

Doit-on se contenter de « recopier » ce qui se met en place à l'EN ou doit-on exiger le maintien de certaines spécificités propres à l'enseignement agricole? Si oui, lesquelles?

Le mandat d'obligations de service de 15h (face-à-face) + 2h (concertation) est-il toujours d'actualité?

2 : Le numérique modifie notre métier : (en lien avec le secteur pédagogique et corporatif).

Le numérique est incontournable, quels outils et quelle utilisation du numérique voulons-nous?

3 : Les enseignants titulaires sont qualifiés de formateurs en CFA et CFPPA : (en lien avec le secteur PSL et le secteur apprentissage et FC).

La volonté de la DGER actuelle est de sortir les enseignants à statut des CFA et CFPPA.

Doit-on cautionner cette volonté et laisser faire ou continuer le combat pour la défense de l'apprentissage et de la formation continue sous statut public avec des collègues fonctionnaires ?

Pour la catégorie enseignante
Émile BASIN